

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

28/09/2024 – 14H00

Maison des sociétés Square Grimma 69500 BRON

L'assemblée générale de la Ligue de Taekwondo et D.A s'est réunie le 28 septembre 2024 à 14h00 à Bron, Maison des sociétés, square Grimma.

Cette réunion a été régulièrement convoquée par voie dématérialisée parue sur le site internet de la Ligue le 13/08/2024, convocation qui mentionnait très précisément l'ordre du jour.

Conditions de participation à l'Assemblée Générale de la Ligue :

- Article 5 des statuts de la ligue § 3 : " L'Assemblée Générale de la Ligue se compose de tous les membres affiliés à la Fédération au plus tard 8 jours avant sa tenue"

Conditions de validité des assemblées générales :

- Article 5 § 6 : "L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si le quart des membres représentant le quart de voix sont présents ou représentés"

Nombre de membres (clubs) régulièrement affiliés au 20/09/2024 données FFTDA : **68**

Quorum nécessaire Membres : **17**

Quorum nécessaire voix :

- AGO annuelle : **46**
- AGO Élective : **104**

Assesseurs vérificateurs des documents des votants nommés par le président :

- Brigitte GOURDON, Christelle BOTTERO, Farid HENNI

I- POINTS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

a- Contrôle des émargements et quorums :

Après avoir procédé au contrôle des émargements et réalisé le compte des clubs et voix il ressort que :

1- L'assemblée générale ordinaire annuelle totalise

- **Clubs présents : 26. Nombre de voix présents et représentées : 81**
- L'assemblée générale ordinaire annuelle a réuni **le quorum nécessaire**, elle peut valablement délibérer.

2- L'assemblée générale Ordinaire Élective totalise :

- **Clubs présents : 26 Nombre de voix présents et représentées : 188**
- L'Assemblée Générale Ordinaire Élective a réuni **le quorum nécessaire**, elle peut valablement délibérer.

En ces conditions : le président ouvre la séance de l'AGO annuelle à : 15h25

b- Désignation du secrétaire de séance

Résolution 1 : Le président propose M./Mme Christelle BOTTERO pour assurer le secrétariat de l'assemblée et soumet la proposition à l'approbation de l'assemblée.

Résultat :

- Contre **0** ; Abstention : **0**.
 - **La résolution 1 est adoptée à : l'unanimité,**

c- Approbation des PV de l'AGO du 26 février 2024

Résolution 2 : Le président met aux voix le PV de l'AGO, diffusé sur le site internet de la ligue en date du 24/09/2024.

Résultat :

- Contre : **0**, Abstention : **0**
 - **La résolution 2 est adoptée à : l'unanimité**

d- Approbation du PV de l'AGO Extraordinaire du 22 juin 2024

Résolution 3 : Le président met aux voix le PV de l'AGO Extraordinaire, diffusé sur le site internet de la ligue en date du 24/09/2024.

Résultat :

- Contre : **0**, Abstention : **0**
 - **La résolution 3 est adoptée à : l'unanimité,**

e- Rapport moral et rapport d'activité

Résolution 4 : Le président met aux voix le rapport moral 2023/2024 et le rapport d'activité, diffusé sur le site internet de la ligue en date du 24/09/2024.

Résultat :

- Contre : **8** Abstention : **0**
 - **La résolution 4 est adoptée à : la majorité,**

f- Approbation des comptes et bilan clos au 31/08/2024

En l'absence du cabinet d'expertise comptable C-Conseil, le président projette et commente le bilan et le compte de résultat de la saison écoulée et répond aux questions posées dans la mesure de ses compétences.

Il détaille les recettes et dépenses par pôles d'activité et réponds aux questions posées. Il souligne le ce résultat 23/24 en quasi équilibre (-2169€) après 2 saisons très largement déficitaires, est le fruit de choix budgétaires douloureux mais nécessaires, et malgré un surcoût de 18 000 € de compétitions. Il rappelle que la non prise des licences par les clubs est devenue une habitude, contrevenant ainsi aux statuts fédéraux (art. 9-1) avec, pour conséquence, une perte financière directe pour la ligue de l'ordre de 13 000 à 15 000 € par saison.

Résolution 5 : Le président met aux voix le bilan comptable 2023/2024 et le détail des recettes et dépenses par pôles d'activité.

Résultat :

- Contre : **5** Abstention : **2**
 - **La résolution 5 est adoptée à : la majorité,**

g- Quitus à la trésorière

Le président remercie très chaleureusement le travail accompli par Brigitte Gourdon, trésorière, et la félicite pour la rigueur dont elle a fait preuve pendant tout le temps de sa mission.

Résolution 6 : Le président propose à l'assemblée générale de voter le quitus à la trésorière

Résultat :

- Contre : **0** Abstention : **0**
 - **La résolution 6 est adoptée à : l'unanimité,**

h- Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024

Le président propose d'affecter le résultat négatif 2023/2024 au fond associatif

Résolution 7 : Le président met aux voix l'affectation du résultat >2023/2024 :

Résultat :

- Contre : Abstention :
- La résolution 7 est adoptée à : l'unanimité, la majorité,
- La résolution 7 est rejetée : à l'unanimité, à la majorité.

NB : Après la clôture de l'AGO, il a été constaté que la résolution N° 7 n'a pas été traitée, par oubli dans le déroulé. Cette situation est la conséquence du chahut et des désordres permanents provoqués et entretenus par M. Gengiz DAGCI, membre du comité sortant et représentant de 2 clubs. Il sera par conséquent nécessaire de réinscrire la résolution N° 7 à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

i- Présentation et vote du budget prévisionnel primitif 2024/2025

Ne brigant pas un nouveau mandat, le président, il explique avoir calculé un budget prévisionnel primitif sur les bases du budget 2023/2024 réalisé en réévaluant quelques postes, laissant ainsi toute latitude au prochain président de l'amender par des décisions budgétaires modificatives.

Résolution 8 : Le président met aux voix le budget prévisionnel primitif :

Résultat :

- Contre : 7, Abstention : 6
- La résolution 8 est adoptée à : la majorité

j- Questions diverses

Rappel : pour être traitées, les questions diverses doivent parvenir par écrit à la ligue au plus tard le vendredi 20 septembre 2024

Aucune question diverse écrite n'est parvenue avant la date de limite.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assemblée et clôture la réunion à 16H25

Fait à LYON le 30/09/2024

Le président F. SERRANO

Le secrétaire de séance

M./Mme Christelle BOTTERO



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE MIXTE -partie II

28/09/2024 – 14H00

Maison des sociétés Square Grinna 69500 BRON

II- POINTS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

La Ligue de Taekwondo et Disciplines Associées s'est réunie en Assemblée Générale Élective ce samedi 28/09/2024 pour procéder à l'élection des membres du Comité Directeur et de son président, qui auront charge de conduire les missions de la Ligue de TKD AURA-DA, pour l'Olympiade 2024/2028.

Les conditions de son déroulement figurent en page 1 du présent procès-verbal.

En conséquence :

- L'assemblée générale élective de la Ligue de Taekwondo et Disciplines Associées Auvergne Rhône Alpes peut valablement délibérer

Le président de la ligue ouvre la réunion à 16h35 en réexpliquant le déroulé de l'élection

Mode de Scrutin :

Art. 6 statuts de la ligue : La Ligue TKD-DA AURA se trouve dirigée par un Comité Directeur de 10 membres maximum élus au scrutin de liste majoritaire à un seul tour, par les représentants des membres affiliés. La liste totalisant le plus grand nombre de voix remporte l'élection. Seuls les candidats de la liste vainqueur sont élus au Comité Directeur.

Pour être recevable, une liste sera considérée comme complète si elle comporte au minimum 7 candidates et candidats en respectant l'alternance femme/homme (ou inversement).

Élection du président :

Art. 9-1 statuts ligue : Dès l'élection des membres du Comité Directeur, le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci. Il est élu, par l'Assemblée Générale, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

Déroulement du vote

Les votes s'effectuent à bulletin secret. Chaque membre détient, selon les directives de la FFTDA, une enveloppe contenant le nombre de voix électives du (des) membre qu'il représente pour la période quadriennale écoulée, et une deuxième enveloppe contenant un bulletin de validation ou rejet de la candidature à la présidence proposée par le comité directeur nouvellement élu.

En cas de rejet, un deuxième tour est organisé.

Listes candidates

Nombre de listes ayant régulièrement candidaté : 1 (une)

Nom de la liste : **VISION AURA**

Date de validation par la CSOE : 21 septembre 2024 diffusée sur le site de la FFTDA (PV en annexe P1)

Composition de la liste :

CHASSEFEYRE Didier	Présent	CHASSEFEYRE Sylvie	Présente	ZIOUANE Gilbert	Présent
CHARAF Oriane	Présente	DAGCI Gengiz	Présent	ZERZAH TOUAM Nouria	Présente
EL OURZAZ Mehdi	Présent	DUONG Ngoc Thao	Absente	OUASMI Younès	Présent

Les candidats sont présents à l'exception de Mme DUONG Ngoc Thao

Organisation du bureau de vote :

Le président donne les informations :

L'urne est installée dans la salle après vérification qu'elle est vide.

Chaque électeur signe le registre des Électeurs du ou des membres qu'il représente. Le registre devra être signé par les assesseurs en fin de vote.

Président du bureau de vote : M. François SERRANO,

Assesseur émargements : M./Mme Brigitte GOURDON – Mme Christelle BOTTERO

Scrutateurs dépouillement : M./Mme Brigitte GOURDON, Christelle BOTTERO, Farid HENNI

Nombre de listes candidates : 1

Nom de la liste : **VISION AURA**

8 candidats de la liste sont présents. Absence de Mme DUONG Ngoc Thao

Dépouillement et résultats

a- Élection du comité directeur de la ligue

Nombre de membres votants exprimés (présents et représentés) : 26

Nombre de bulletins nuls : 1 Représentant 5 voix

Nombre bulletins blancs : 0

Résultat : La liste **VISION AURA**, seule candidate est élue à la majorité absolue

François SERRANO, président sortant, passe la présidence de séance pour la partie restante de la réunion :

- désignation du candidat par le nouveau comité directeur, et proposition au vote par de l'Assemblée Générale,

au membre le plus jeune du Comité Directeur nouvellement élu : Mehdi EL OUARZAZ qui invite ses membres à se retirer pour délibérer et proposer le candidat à vote de l'Assemblée Générale.

Après s'être retiré, le président de séance indique que "*le Comité Directeur nouvellement élu a désigné à l'unanimité la candidature de Mme Oriane CHARAF*"

Compte tenu de l'heure tardive (17h30) la séance de vote à bulletin secret risque d'être interrompue avant son terme car la salle doit être impérativement rendue à 18h00, heure de fermeture. Sur proposition du président de séance, l'assemblée générale décide de déroger à l'article 5 § 10 des statuts, "*Lorsque la réunion se déroule en présentiel, les votes s'effectuent à main levée sauf pour les questions portant sur les personnes physiques*".

Il propose à l'assemblée générale, pour davantage de rapidité, de procéder au vote du président à main levée. Si une seule personne s'y oppose, le vote devra être réalisé à bulletin secret.

Résolution 1 AGO électorale

Mesure dérogatoire :

- Sur proposition du président de séance Mehdi EL OUARZAZ, et par dérogation l'article 5§10 des statuts de la ligue, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'élection du président à main levée.
 - o Contre : 0 Abstention 0
 - o **La résolution 1 AGO électorale est adoptée par l'Assemblée Générale**

Résolution 2 AGO électorale

- L'Assemblée Générale approuve la proposition du Comité Directeur d'élire Mme Oriane CHARAF au poste de présidente de la Ligue de Taekwondo et Disciplines Associées Auvergne Rhône-Alpes

Mme Oriane CHARAF,
a réuni la majorité des suffrages exprimés, **est élue**
Présidente de la Ligue de Taekwondo et Disciplines Associées Auvergne Rhône-Alpes.

La nouvelle présidente dispose de trois mois (3) pour accomplir toutes formalités déclaratives en préfecture du Rhône.

Après avoir

- félicité la nouvelle équipe élue,
- souhaité pleine et entière réussite,
- remercié les clubs présents et représentés,

Le président sortant François SERRANO clôt l'Assemblée Générale Ordinaire électorale du 28/09/2024 à 17h40 en demandant aux membres présents l'aide au rangement de la salle et matériels.

Fait à LYON le 30/09/2024

F. SERRANO



M./Mme CHARAF.....
Présidente de la ligue

